



REGLEMENT GENERAL DU SITE MADLOTO.COM

Version du 03/08/2026

1. Cadre juridique

- 1.1. La société DreamCentury Entertainment SARL, société à responsabilité limitée au capital de 137.204,10 euros, sise 7 rue Beaujon – 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 434 076 899 (ci-après désignée la "société organisatrice") propose, sur le site Internet MadLoto accessible depuis l'url "<http://www.MadLoto.com>", une loterie gratuite sans obligation d'achat et ce pour une durée indéterminée.
- 1.2. Le site MadLoto, ainsi que tous les droits qui lui sont rattachés, sont la propriété exclusive de la société DreamCentury Entertainment.
- 1.3. Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site MadLoto, ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de la société DreamCentury Entertainment et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.
Toute utilisation et/ou reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.
- 1.4. Les divertissements et jeux sans obligation d'achat proposés sur le site MadLoto, ainsi que tous les droits qui leurs sont rattachés, sont la propriété exclusive de la société DreamCentury Entertainment.
- 1.5. Tous les logiciels utilisés et textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site MadLoto, ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de la société DreamCentury Entertainment et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.
Toute utilisation et/ou reproduction non autorisée de ces logiciels constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

2. Responsabilités et Réserves

- 2.1. La participation aux Jeux implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.
- 2.2. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des service(s) en ligne et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT
7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE
☎ +33 1 75 44 26 50
SARL au capital de 137 204.10 Euros
Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



La société organisatrice ne garantit pas que les services en ligne et/ou les jeux fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

- 2.3.** En cas de dysfonctionnement technique du site ou des jeux, de quelque nature que ce soit et quelle qu'en soit la cause, la société organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler l'ensemble des parties jouées durant la période au cours de laquelle ledit dysfonctionnement a eu lieu.
- 2.4.** La société organisatrice attire notamment l'attention des joueurs sur le fait que seront automatiquement considérées comme nulles toutes les parties de jeu jouées dès lors qu'un ou plusieurs éléments du jeu ferai(en)t apparaître une dotation ou un coût disproportionnés au regard du fonctionnement normal du jeu – le gain éventuel de cette dotation étant par conséquent également annulé.
Aucune réclamation ne sera acceptée à ce titre.
- 2.5.** La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un joueur ne lui parvenaient pas pour quelque raison que ce soit, ce dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion au réseau, une défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.).
La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un joueur lui arrivaient illisibles ou impossible à traiter pour quelque raison que ce soit, dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, si le joueur possède un matériel informatique, un environnement logiciel ou un terminal mobile inadéquat pour son inscription, etc.).
- 2.6.** La société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'aucun préjudice de quelque nature que ce soit (personnel, physique, matériel, financier ou autre) qui surviendrait à l'occasion de la participation d'un joueur aux jeux.

3. Modalités d'inscription

- 3.1.** MadLoto est uniquement accessible aux personnes physiques âgées de 18 ans et plus, hors collaborateurs, membres de leurs familles et partenaires de DreamCentury Entertainment.
- 3.2.** Toute personne souhaitant devenir membre du site MadLoto s'engage à remplir en bonne et due forme le formulaire d'inscription en fournissant des informations personnelles (nom et prénom) et des coordonnées exactes. Les Nom, Prénom, Sexe et Pays du joueur sont des données non modifiables.
- 3.3.** Il ne sera accepté qu'une seule inscription sur le site MadLoto par personne (même nom, même prénom, même adresse).
- 3.4.** Il ne sera accepté que deux inscriptions par foyer sur le site MadLoto. Un foyer est défini comme une même adresse postale et/ou même adresse IP.
- 3.5.** La société organisatrice pourra, à tout moment, demander au joueur d'envoyer la photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois afin de s'assurer de l'exactitude des informations saisies par le joueur au moment de son inscription et, en particulier, de l'âge du joueur.



Toute personne ayant au moins deux comptes valides sur MadLoto, à savoir non bloqués ou fermés par l'utilisateur ou la société Organisatrice, est en infraction au présent règlement pour cause de multi-compte.

- 3.6.** L'inscription sur le site MadLoto est limitée à certains pays dont la liste est régulièrement mise à jour. Elle est disponible sur la fenêtre d'inscription au site MadLoto.
- 3.7.** Toute inscription effectuée en violation des dispositions du présent Règlement, notamment au moyen d'informations inexactes ou d'inscriptions multiples réalisées par une seule et même personne, fera l'objet d'une suspension ou d'une annulation par la société organisatrice.
La société organisatrice se réserve également le droit d'annuler les participations et/ou les gains d'un joueur dont le formulaire d'inscription ne serait pas conforme aux dispositions du présent Règlement.
- 3.8.** Pour devenir membre du site MadLoto, il est demandé à l'internaute de choisir un nom de compte-joueur ou "pseudo" ainsi qu'un mot de passe confidentiel, qui lui donneront accès à l'ensemble des services du site MadLoto.
- 3.9.** Le membre assume l'entière responsabilité du maintien de la confidentialité de son nom de compte-joueur et de son mot de passe.
Le membre n'est en aucun cas autorisé à céder son compte-joueur ou ses droits d'accès à un tiers. Il est juridiquement responsable de l'utilisation de son compte-joueur, y compris en cas d'utilisation dudit compte par un tiers.
- 3.10.** L'inscription sur le site MadLoto est effectuée pour une durée illimitée.
Le membre peut cependant se désinscrire du site MadLoto à tout moment et sans aucune justification, en indiquant sa volonté dans la rubrique adéquate du Service Clients ou par courrier postal adressé à l'adresse suivante :

DreamCentury Entertainment
Inscriptions MADLOTO
7 Rue Beaujon
75008 PARIS

4. Inscription nominative

- 4.1.** En application de la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, le joueur est informé que la communication de données personnelles le concernant est obligatoire et conditionne la prise en compte de son inscription sur le site MadLoto.
Le défaut de communication de ces données a pour conséquence de ne pas permettre au joueur d'accéder aux jeux proposés sur le site MadLoto.
- 4.2.** Ces données seront conservées en ligne jusqu'à la clôture du compte-joueur et au-delà sur un support d'archivage pendant une durée additionnelle de 5 ans pour satisfaire aux obligations légales.
- 4.3.** Les joueurs justifiant de leur identité disposent de certains droits concernant leurs données personnelles.
Ils disposent notamment d'un droit d'information préalable, d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des données personnelles les concernant.

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT
7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE
☎ +33 1 75 44 26 50
SARL au capital de 137 204.10 Euros
Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



Ces droits peuvent être exercés soit par l'intermédiaire de la rubrique "Service Clients" accessible à partir du site MadLoto, soit par courrier postal adressé à l'adresse suivante :

DreamCentury Entertainment
Inscriptions MADLOTO
7 Rue Beaujon
75008 PARIS

- 4.4. Les informations personnelles des joueurs sont exclusivement utilisées par la société organisatrice ou, de fait, par les éventuels prestataires intervenant en qualité de support à l'exploitation des jeux.
- 4.5. Afin de se conformer aux lois et règlements en vigueur, des informations personnelles pourront toutefois être communiquées à un tiers assermenté en cas de réquisition judiciaire ou administrative.

5. Utilisation du Compte

5.1. Inactivité du compte

Est considéré comme inactif, un compte d'un joueur qui n'a pas validé au moins 20 Grilles gratuites sur les 90 derniers jours. La société organisatrice se réserve le droit de bloquer/radier tout compte inactif de ses bases de données.

Tout compte demeuré sans accès pendant une durée minimale d'un an, entendue comme l'absence de connexion via identifiant et mot de passe, sera automatiquement radié. Cette radiation entraînera de plein droit la suppression définitive de l'ensemble des points et gains qui y étaient attachés, sans possibilité de réclamation ou d'indemnisation.

6. Carte de fidélité DreamCard

6.1. Acquisition de la DreamCard

La DreamCard est une carte virtuelle de fidélité, attribuée automatiquement au joueur dès son inscription. Elle consiste en un compteur qui s'incrémente à chaque acquisition de Crédits. En fonction du niveau de ce compteur, le joueur obtient automatiquement de nouveaux avantages (« Statut DreamCard ») ou directement un cadeau.

6.2. Les Statuts DreamCard

6.2.1. DreamCard Bronze : Ce statut est attribué pour une durée de 30 jours au joueur qui a acquis l'équivalent de 6 Crédits sur les 30 jours précédents. Il permet au joueur de bénéficier des avantages suivants : suppression des affichages publicitaires, accès à 2 Jeux Flash supplémentaires, doublement des gains de MadPoints (hors cadeaux) sur les tirages Challenges et Mega Challenges.

6.2.2. DreamCard Argent : Ce statut est attribué pour une durée illimitée au joueur qui a acquis l'équivalent de 300 Crédits depuis son inscription sur le site. Il permet au joueur de bénéficier des avantages du statut DreamCard Bronze ainsi que de l'avantage suivant : accès à la rubrique « Echanges de Gains », qui lui permet d'échanger ses cadeaux remportés contre des Points.

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT
7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE
☎ +33 1 75 44 26 50
SARL au capital de 137 204.10 Euros
Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



6.2.3. DreamCard Or : Ce statut est attribué pour une durée illimitée au joueur qui a acquis l'équivalent de 1200 Crédits depuis son inscription sur le site. Il permet au joueur de bénéficier des avantages des statuts DreamCard Bronze et Argent, ainsi que de l'avantage suivant : accès à la rubrique « Transfert de Crédits », qui lui permet de transférer ses Crédits acquis sur les sites MadWin et QuoVerbis, et ses Pass acquis sur le site CadoVillage, vers son compte joueur de l'un de ces 3 sites.

6.2.4. DreamCard Diamant : Ce statut est attribué pour une durée illimitée au joueur qui a acquis l'équivalent de 12000 Crédits depuis son inscription sur le site. Il permet au joueur de bénéficier des avantages des statuts DreamCard Bronze, Argent et Or, ainsi que des avantages suivants : accès prioritaire au Service Clients et taux d'échange préférentiel dans la rubrique « Echange de Gains ».

6.3. Les Cadeaux offerts

En plus des Statuts DreamCard, le joueur remporte automatiquement un cadeau lorsque son compteur atteint les paliers suivants, exprimés en Crédits : 60, 300, 600, 1200, 2400, 4800, 12000, 24000, 48000, 96000, 144000, 300000.

Lorsque le joueur atteint l'un de ces paliers, il lui est alors proposé de choisir un cadeau parmi la sélection dans la rubrique « DreamCard ».

6.4. Comptes rattachés

Les joueurs possédant également un compte sur les sites QuoVerbis, CadoVillage et MadWin ont la possibilité de « rattacher leurs comptes » afin de les rassembler sur une unique DreamCard. Ceci leur permet d'augmenter leur compteur plus vite : les Crédits (ou Pass sur CadoVillage) acquis sur chacun de ces sites sont alors comptabilisés sur la même DreamCard. De même, les Statuts DreamCard acquis sont appliqués sur tous les comptes du joueur rattachés à la même DreamCard.

6.5. Réinitialisation de la DreamCard

Lorsque le joueur atteint le palier maximum de la DreamCard, soit 300000 Crédits, celle-ci est réinitialisée. Son compteur est remis à zéro, permettant ainsi au joueur de remporter de nouveau les cadeaux attribués à chaque palier. Concernant les Statuts DreamCard, le Statut DreamCard Diamant ayant précédemment été acquis de façon définitive, le joueur conserve ce statut lorsque sa DreamCard est réinitialisée.

7. La Loterie :

7.1. Accès au Jeu

7.1.1. Pour participer, le joueur doit avoir créé un compte-joueur.

7.1.2. Le joueur dispose de Grilles de loterie à jouer entièrement gratuitement par tirage organisé sur le site MadLoto. Un tirage sera organisé et clôturé chaque jour à 13 :00 (heure française, Paris, heure des serveurs MadLoto faisant foi), et un second tirage sera organisé et clôturé chaque jour à 20 :00 (heure française, Paris, heure des serveurs MadLoto faisant foi).

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT

7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE

☎ +33 1 75 44 26 50

SARL au capital de 137 204.10 Euros

Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



7.1.3. Ces Grilles gratuites sont automatiquement renouvelées à l'ouverture d'un nouveau tirage, toute Grille non consommée sur un tirage étant définitivement perdue.

7.1.4. Quand le joueur a utilisé toutes ses Grilles gratuites, il peut obtenir des Grilles Supplémentaires gratuitement à utiliser à la date de son choix. Elles n'ont donc pas de date limite d'utilisation.

7.1.5. Les Grilles Supplémentaires sont offertes au joueur lorsqu'il réalise une action de type achat ou inscription sur un site Partenaire via la section « + de Grilles ».

Par exemple :

- Une inscription à la newsletter de l'Argus permet de remporter 5 Grilles en plus
- Un achat d'un DVD chez Fnac.com permet d'obtenir 15 Grilles en plus.

7.2. Fonctionnement

7.2.1. Pour jouer, le joueur choisit sur une Grille comportant quarante-neuf numéros (49), ses six (6) numéros en cliquant sur les numéros de son choix ou en opérant une sélection aléatoire en cliquant sur « Flash » puis valide son bulletin de jeu en cliquant sur une des bannières publicitaires proposées.

7.2.2. Le joueur se verra proposer au travers de sélections nommées « Bonus » de jouer des pronostics gratuits et facultatifs sur sa Grille de jeu pour le tirage en cours :

- **Le Bonus Couleur :** Chaque numéro sur la grille porte une couleur : le n°13 porte la couleur verte, tous les autres numéros : Rouge : 1, 3, 5, 7, 9, 12, 14, 16, 18, 19, 21, 23, 25, 27, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48. Noir : 2, 4, 6, 8, 10, 11, 15, 17, 20, 22, 24,

26, 28, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49. Le joueur pourra donc de manière facultative faire un pronostic en sélectionnant « vert », « rouge » ou « noir » : chaque numéro du tirage conforme à sa sélection lui rapportera une dotation en Points indiquée sur le site au moment de sa partie de jeu.

- **Le Bonus Pair ou Impair :** Le joueur pourra effectuer un pronostic facultatif sur le critère pair ou impair des numéros du tirage : chaque numéro du tirage conforme à sa sélection lui rapportera une dotation en Points indiquée sur le site au moment de sa partie de jeu.
- **Le Bonus Section :** Le joueur pourra effectuer un pronostic facultatif sur l'appartenance des numéros du tirage soit à la « section » de la Grille allant de 1 à 25 compris ou à la section de 26 à 49 compris. Chaque numéro du tirage conforme à sa sélection lui rapportera une dotation en Points indiquée sur le site au moment de sa partie de jeu.

7.3. Détermination des Gagnants et résultats des Tirages :

7.3.1. Dans les minutes suivant la clôture des participations pour un tirage ou dans les 72 heures maximum suivant la clôture du tirage, six (6) numéros gagnants compris entre un (1) et quarante-neuf (49) sont tirés au sort de façon aléatoire par une application informatique développée par DreamCentury Entertainment. Le tirage au sort est réalisé de façon aléatoire. En cas de problème technique qui empêcherait l'application informatique de réaliser le tirage au sort dans les délais annoncés ci-dessus, le tirage au sort sera déclenché dès que possible.

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT

7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE

+33 1 75 44 26 50

SARL au capital de 137 204.10 Euros

Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



7.3.2. Les numéros gagnants issus du tirage au sort, ainsi que la liste des gagnants sont communiqués quotidiennement sur le site MadLoto.com. Ils sont également communiqués par e-mail aux joueurs.

8. Les Vitrites :

8.1. Les Vitrites Tombolas

8.1.1. Description

8.1.1.1. Les Vitrites Tombolas sont accessibles via la rubrique « Cadeaux ».

8.1.1.2. Le joueur doit posséder des Points pour participer aux Vitrites Tombolas.

8.1.1.3. Pour chaque cadeau proposé en Vitrites Tombolas, le joueur dispose des informations suivantes :

- Le prix du ticket de Tombola;
- La date du tirage au sort du gagnant de la Vitrine ;
- La quantité disponible,
- Le nombre de demande pour ce cadeau.

8.1.1.4. Pour miser ses Points contre un ticket de tombola, le joueur doit cliquer sur le bouton « Valider ma demande ». Le joueur accepte alors de voir son compte-joueur débité du coût de la participation correspondant à ladite tombola et d'y participer dans les conditions exposées au présent Règlement.

8.1.1.5. Le coût de la participation pourra varier sans préavis, sans ouvrir droit à aucun dédommagement.

8.1.2. Fonctionnement

8.1.2.1. Le joueur accède à la Vitrine tombola en utilisant ses Points.

8.1.2.2. Une fois que le joueur a validé sa demande, ses Points sont débités immédiatement de son compte. Le Joueur ne peut obtenir qu'un seul ticket pour chaque Vitrine Tombola.

8.1.2.3. Avant que le joueur ne valide définitivement sa demande, il voit un bref descriptif du gain et le nombre de participations pour ce ticket. Il doit vérifier que son adresse est à jour.

8.1.2.4. Si le joueur n'est pas tiré au sort pour gagner ce cadeau, alors il est remboursé du prix de son ticket de tombola.

8.1.2.5. Si le joueur est tiré au sort pour gagner ce cadeau, il le remporte et n'est donc pas remboursé. Le cadeau est envoyé à l'adresse indiquée par le joueur sur son compte. La

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT

7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE

☎ +33 1 75 44 26 50

SARL au capital de 137 204.10 Euros

Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



société organisatrice n'est pas responsable en cas de non distribution du cadeau dans le cas où le joueur n'aurait pas saisi les bonnes informations ou ne les aurait pas mises à jour.

8.1.2.6. Le tirage au sort a lieu à la date de fin indiquée sur la page du ticket tombola choisi à 23:59:59.

8.2. La Vitrine Conversion :

8.2.1. Description

8.2.1.1. La Vitrine Conversion est accessible via la rubrique « Cadeaux ».

8.2.1.2. Elle permet de transférer les Points accumulés par le joueur vers un compte MadWin, QuoVerbis ou CadoVillage dont il serait le titulaire.

8.2.1.3. Pour procéder au transfert des Points vers un autre de ses comptes, le joueur doit cliquer sur le bouton « Valider ». Le joueur accepte alors de voir son compte-joueur débité du nombre de Points correspondant au transfert et accepte les conditions exposées au présent Règlement.

8.2.1.4. Le montant du transfert doit être compris entre 100 000 et 1 500 000 Points.

8.2.2. Fonctionnement

8.2.2.1. Le joueur accède à la Vitrine Conversion en utilisant ses Points pour les transférer vers un autre de ses comptes MadWin, QuoVerbis ou CadoVillage.

8.2.2.2. Une fois que le joueur a saisi le montant et validé sa demande de transfert, ses Points sont débités immédiatement de son compte-joueur MadLoto.

8.2.2.3. Avant que le joueur ne valide définitivement sa demande, il voit s'afficher le pseudo du compte où il a choisi de transférer ses Points et une confirmation lui est demandée.

8.2.2.4. Une fois la demande de transfert confirmée, les Points sont immédiatement crédités sur le compte destinataire.

9. Obtention des Gains

9.1. Principe Général

9.1.1. L'attribution s'effectue sous réserve de remplir les conditions de l'article 3 du règlement et de justifier de son identité.

9.1.2. Si les 6 numéros choisis par le joueur correspondent aux 6 numéros du tirage : le gagnant remporte la somme indiquée sur le site comme premier prix mis en jeu pour le tirage concerné, ou le cadeau indiqué comme premier prix pour ce tirage ou sa contrepartie en numéraire (proposée par la société DreamCentury sur le site).

9.1.3. Si 5 des 6 numéros choisis par le joueur correspondent aux 5 numéros sur 6 du tirage : le gagnant remporte la somme indiquée sur le site comme deuxième prix mis en jeu pour le tirage concerné

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT

7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE

+33 1 75 44 26 50

SARL au capital de 137 204.10 Euros

Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



ou le cadeau indiqué comme deuxième prix pour ce tirage ou sa contrepartie en numéraire (proposée par le site DreamCentury sur le site).

9.1.4. Si 4 des 6 numéros choisis par le joueur correspondent aux 4 numéros sur 6 du tirage : le gagnant remporte le nombre de Points indiqués sur le site comme troisième prix mis en jeu pour le tirage concerné.

9.1.5. Si 3 des 6 numéros choisis par le joueur correspondent aux 3 numéros sur 6 du tirage : le gagnant remporte le nombre de Points indiqués sur le site comme quatrième prix mis en jeu pour le tirage concerné.

9.1.6. Si 2 des 6 numéros choisis par le joueur correspondent aux 2 numéros sur 6 du tirage : le gagnant remporte le nombre de Points indiqués sur le site comme cinquième prix mis en jeu pour le tirage concerné.

9.2. Obligations et Restrictions

9.2.1. Dans le cas où le joueur a découvert les 6 bons numéros :

- Si le 1er prix est équivalent à 10 000 Euros, la somme sera versée au Joueur selon un échelonnement sur 12 mois.
- Si le 1er prix est compris entre 10 000 Euros et 20 000 euros, la somme lui sera versée selon un échelonnement sur 48 mois.
- Si le 1er prix équivaut à plus de 20 000 Euros, la somme lui sera versée selon un échelonnement sur 60 mois.

9.2.2. La dotation « 1an de salaire » correspond à un salaire maximum de 5000€ NET/mois.

9.2.3. Cas des Gagnants multiples des dotations de Rang 1 et 2 :

Concernant les dotations de rang 1 et 2 obtenues grâce aux combinaisons suivantes :

- 6 bons numéros
- 5 bons numéros

Il ne pourra être distribué plus d'un lot par tirage au sort ET par joueur.

- Si pour un tirage donné plusieurs gagnants prétendant à la dotation de rang 1 sont désignés, la valeur nominale du lot mis en jeu sera répartie au prorata du nombre de gagnants.

- Si pour un tirage donné plusieurs gagnants prétendant à la dotation de rang 2 sont désignés, la valeur nominale du lot mis en jeu sera répartie au prorata du nombre des gagnants.

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT

7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE

+33 1 75 44 26 50

SARL au capital de 137 204.10 Euros

Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



9.2.4. L'acquisition de lots, quel qu'en soit le mode ou le moyen, est interdite aux employés de la Société organisatrice, ses filiales, sa maison mère, ou ses partenaires, ainsi qu'aux personnes de leurs familles.

10. Mise à disposition des lots

10.1. Principe Général

10.1.1. Les cadeaux acquis par un échange de Points dans la rubrique "Vitrine Cadeaux" ou par tout autres modes de gains seront expédiés dans un délai de 8 semaines à partir de la date de validation du gain à savoir la date de validation effective du gain par le Service Clients.

10.1.2. Les cadeaux remportés seront livrés à l'adresse postale indiquée par le joueur dans le formulaire d'informations personnelles consultable et modifiable dans la section "Compte" du site MadLoto.

10.1.3. Les lots expédiés par voie postale ou par transporteur voyagent aux risques et périls du destinataire. La société DreamCentury Entertainment ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte ou de détérioration des lots envoyés. La société DreamCentury Entertainment ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

10.1.4. La Société DreamCentury Entertainment se réserve le droit d'annuler tout gain non réclamé après 1 an suivant la date de gain effective sur le site. Un gain non réclamé est défini comme

- un gain envoyé par la société organisatrice mais retourné par les services postaux pour « défaut d'adresse », « personne n'habitant pas l'adresse indiquée » ou « non réclamé » ou tout autre justificatif par les services postaux indiquant une non concordance entre l'adresse postale indiquée sur le dit site et l'identité du membre.
- un gain en attente d'une saisie d'adresse postale par le membre afin que la société organisatrice puisse procéder à l'envoi du gain.
- un gain en attente de coordonnées bancaires (RIB, IBAN) afin que la société organisatrice puisse procéder au virement du gain.
- un gain en attente d'une action du membre afin que la société organisatrice puisse procéder au virement du gain.

10.1.5. La société DreamCentury Entertainment n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres. Les cadeaux remportés par les joueurs du site MadLoto leurs sont délivrés sans garantie. En conséquence, les dysfonctionnements, pannes ou autres défauts ne seront pas prise en charge par la société DreamCentury Entertainment et resteront à la charge du Joueur.

10.2. Obligations et Restrictions

10.2.1. Les lots remportés ne peuvent être adressés qu'à la personne titulaire du compte-joueur ayant remporté le ou les lot(s) sur le site MadLoto.

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT
7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE
☎ +33 1 75 44 26 50
SARL au capital de 137 204.10 Euros
Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



10.2.2. Les frais d'expédition des lots sont pris en charge par la société organisatrice, tous les autres frais éventuels liés au Cadeau (frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, formalités administratives) et non compris dans le descriptif du Cadeau resteront à la charge du joueur gagnant.

Le gagnant d'un lot ou de gains s'engage à régler tout impôt, taxe, cotisation sociale ou autre droit éventuel de quelque nature que ce soit, qui pourrait être dû en application de la loi, la société organisatrice étant déchargée de toute responsabilité à cet égard.

Si un lot ne pouvait être expédié par voie postale, les modalités particulières de livraison du lot seraient indiquées dans le descriptif du Cadeau ou exposées dans un courrier électronique personnel adressé au gagnant.

10.2.3. Pour les joueurs ne résidant pas en France, un virement sur le compte PayPal du joueur est effectué en remplacement de l'envoi de son gain chèque. Si le joueur ne possède pas de Compte PayPal, la société organisatrice effectue alors un remboursement en Points de la valeur du gain chèque.

10.2.4. Dans le cadre des gains envoyés par virement bancaire pour les joueurs résidant en France, l'IBAN du joueur doit correspondre au Pays depuis lequel le joueur s'est inscrit. Les frais de virement sont pris en charge par la société organisatrice.

10.2.5. Il est expressément précisé que la société DreamCentury Entertainment ne sera pas tenue de faire parvenir ses gains à un joueur gagnant :

- ayant adopté un comportement attentatoire au site MadLoto, aux Jeux, à la communauté des joueurs, à la société organisatrice, ou ayant violé l'une des dispositions du présent Règlement ;
- dont la notification de gain par courrier électronique ne peut être valablement envoyée par la société organisatrice (adresse électronique erronée, périmée...) ;
- pour lequel la livraison du lot s'avère infructueuse à l'adresse déclarée sur le compte-joueur ;
- ne s'étant pas rendu au lieu de remise du lot indiqué par le prestataire logistique de la société organisatrice, dans les délais indiqués sur le bon de passage du livreur (avis de passage du facteur pour remise d'un colis à retirer au Bureau de Poste par exemple) ;
- dont le compte est inactif, selon les termes de l'article 5.1 du présent règlement ;
- ayant demandé et obtenu la résiliation de son compte-joueur avant l'envoi de ses gains.

Dans tous les cas où la société organisatrice se verra contrainte d'annuler les gains, aucun dédommagement ne sera alloué à la personne concernée.

10.2.6. Si la société DreamCentury Entertainment se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock de l'un de ses fournisseurs, du redressement ou de la liquidation judiciaire de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le lot choisi ou remporté par le membre, celui-ci en sera avisé par le service clients et son gain sera remboursé par sa valeur en Points sans qu'aucune contestation par le membre ne soit recevable.



11. Réclamations

11.1. Les réclamations concernant les Jeux et/ou le paiement des lots doivent être adressés au Service Clients à l'adresse postale indiquée ci-dessous :

DreamCentury Entertainment
Réclamation MADLOTO
7 rue Beaujon
75008 PARIS

11.2. A peine de forclusion, les réclamations, notamment celles relatives à la mise à disposition des lots, doivent être adressées au plus tard le soixantième jour suivant le jour de la prise de jeu. Les réclamations relatives à la gestion des "Crédits" de jeu doivent être adressées au plus tard le soixantième jour suivant la date d'enregistrement de l'opération sur le système informatique du site MadLoto.

12. Conduite de l'utilisateur

12.1. L'inscription et la participation aux Jeux du site MadLoto implique une attitude loyale, dans le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs. Le joueur assume l'entière responsabilité du contenu qu'il produit et communique à des tiers. Le joueur s'engage à ce que le contenu de ses messages, sous quelque forme que ce soit, ne viole en aucune façon :

- les droits des tiers (notamment les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que marques, dessins, modèles, brevets, bases de données, savoir-faire...etc.) ;
- les lois et réglementations en vigueur dans le pays de résidence ou dans le pays où le message est destiné à être reçu ;
- ne contienne, s'il s'agit d'un message informatique, ni virus, ni programme susceptible de causer des dommages aux personnes ou à leurs biens. Le joueur s'engage notamment, et sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, à ne pas transmettre de messages diffamatoires, constituant des menaces, ou attentatoires aux bonnes mœurs.

12.2. La participation aux jeux organisés sur le site MadLoto est individuelle, et toute mutualisation des solutions ou stratégie de groupe est interdite.

12.3. Chaque membre doit jouer en personne et s'interdit par conséquent de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée sur le site.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie.

La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La société organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent Règlement, que cela soit par suspension de compte provisoire ou définitive, par suppression de scores établis grâce à une quelconque modification du dispositif de jeu, ou par annulation des gains obtenus par ces moyens.

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT
7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE
☎ +33 1 75 44 26 50
SARL au capital de 137 204.10 Euros
Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



12.4. La société organisatrice pourra faire parvenir à ses joueurs une demande de justificatifs concernant leur identité, leur lieu de résidence ainsi sur les paiements effectués sur le site MadLoto. Le refus de la part d'un joueur de fournir les justificatifs demandés entraînera l'annulation de tout gain réalisé sur le site MadLoto et le blocage du compte-joueur; sans que cela ouvre droit à un quelconque dédommagement.

12.5. La société organisatrice pourra demander à ses joueurs de prouver, au moyen d'un enregistrement vidéo obtenu via un logiciel spécifique, la faisabilité des scores obtenus ou réussis par ses derniers aux jeux proposés sur le site MadLoto. Tout refus de soumettre cet enregistrement vidéo entraînera l'annulation de tout gain réalisé sur le site MadLoto et le blocage du compte-joueur; sans que cela ouvre droit à un quelconque dédommagement.

13. Enregistrements

13.1. Les opérations effectuées par le joueur, notamment les participations aux Jeux, les règlements de "Crédits" de jeu, les lots gagnés aux Jeux, les modifications des informations personnelles, sont enregistrées sur un support sécurisé par le système informatique de la société DreamCentury Entertainment.

13.2. De convention expresse entre le joueur et la société organisatrice, seuls font foi entre le joueur et la société organisatrice ces enregistrements effectués par le système informatique de la société DreamCentury Entertainment.

13.3. Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code confidentiel attribués à un joueur lors de son inscription sont présumées, de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du titulaire du compte-joueur correspondant à cet identifiant et ce code confidentiel.

14. Fraude

14.1. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise notamment en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites pénales, conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code Pénal.

14.2. Toute atteinte au système de traitement automatisé de données du site MadLoto fera l'objet de poursuites pénales, conformément aux dispositions des articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal.
Tout faux et usage de faux fera l'objet de poursuites pénales, conformément aux dispositions des articles 441-1 à 441-12 du Code Pénal.

14.3. Toute opération ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte au secret des correspondances, au secret professionnel ou aux données relatives à la vie privée des Joueurs fera l'objet de poursuites, conformément aux dispositions civiles et pénales en vigueur.

14.4. En cas de non-respect ou de présomption de non-respect du Règlement par un joueur ou en cas d'infraction, de tentative ou de présomption d'infraction de la part d'un joueur susceptible de faire l'objet de poursuites, conformément aux dispositions de l'article 13.1 du présent Règlement, la société



organisatrice pourra interdire temporairement, voire définitivement, l'accès de ce Joueur à son compte Joueur.

15. Mesures conservatoires

15.1. Si les gains ou les scores d'un joueur s'avèrent douteux ou discutables, la société organisatrice se réserve la possibilité, à sa seule discrétion et sans préavis, de :

- demander au joueur les pièces justifiant de son identité et de sa domiciliation avant l'envoi de tout gain ;
- d'annuler, rétroactivement ou non, tout ou partie des gains, des participations à des tirages au sort ou à d'autres opérations faites à partir du compte-joueur concerné ;
- de vider le compte-joueur concerné de ses Points.

Si besoin était, ces mesures pourraient même aller jusqu'à l'invalidation de l'enregistrement et de l'identifiant du joueur concerné.

15.2. La société organisatrice pourra également appliquer ces mesures, à sa seule discrétion et sans préavis, à l'encontre de joueurs adoptant un comportement répréhensible sur le site MadLoto, dans le cadre de leur participation aux Jeux, caractérisés notamment par :

- une violation du présent Règlement ou de toute autre règle de conduite édictée sur le site MadLoto ;
- un comportement contraire à la Netiquette ;
- des propos racistes, diffamatoires, insultants ou attentant aux bonnes mœurs ;
- toute attitude ou propos constituant ou pouvant constituer une infraction à la législation française ou porter préjudice au site MadLoto ou à la société organisatrice.

15.3. En cas de manipulations avérées du système de gain de Points sur un compte-joueur ou autres agissements portant gravement atteinte au bon fonctionnement du site MadLoto, des Jeux et concours proposés, la société organisatrice pourra, à sa seule discrétion et sans préavis, désactiver immédiatement le compte-joueur de la personne concernée, annuler l'ensemble des gains et commandes de Cadeaux et/ou participations aux Jeux proposés quels qu'ils soient.

Il est expressément précisé, que l'application par la société organisatrice de l'une ou l'autre des mesures évoquées ci-dessus ne pourra ouvrir droit à un quelconque dédommagement au bénéfice du joueur concerné.

16. Accès au Règlement

16.1. Le présent Règlement est consultable en ligne depuis la rubrique "Règlement" du site MadLoto ou à partir du lien hypertexte "Règlement" figurant en bas de chaque page du site MadLoto.

16.2. Le présent Règlement Général, ainsi que tous les Règlements de Jeux qui lui sont annexés, sont déposés entre les mains la SCP Simonin - Le Marec - Guerrier, Huissiers de Justice Associés, sise 54 rue Taitbout - 75009 Paris.

16.3. Une copie écrite de ce Règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée uniquement par courrier à l'adresse suivante :

DREAMCENTURY ENTERTAINMENT
7 rue Beaujon – 75008 PARIS, FRANCE
☎ +33 1 75 44 26 50
SARL au capital de 137 204.10 Euros
Siret : 434 076 899 000 54 – APE : 6201Z



DreamCentury Entertainment
Règlement MADLOTO
7 rue Beaujon
75008 PARIS

Les frais engagés par un joueur pour obtenir la copie de ce Règlement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagnée d'un Relevé d'identité bancaire ou postale. Une seule demande de copie de ce Règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par Joueur inscrit.

17. Modification du Règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la société organisatrice, dans le respect des conditions énoncées et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du Règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

18. Adhésion au Règlement

18.1. Toute participation aux Jeux proposés sur le site MadLoto implique l'adhésion pleine et entière au présent Règlement.

18.2. Le joueur certifie avoir pris connaissance de ce Règlement et l'accepter dans son intégralité par signature électronique, en cliquant sur le bouton "Valider" affiché sur son écran lors de son inscription sur le site MadLoto.

18.3. Cette acceptation électronique, à savoir l'adresse IP ainsi que l'heure précise du "clic" effectuée sur le site MadLoto entraînant l'acceptation du présent Règlement, sera conservée par le serveur informatique de la société DreamCentury Entertainment à toutes fins utiles.

19. Droit applicable

19.1. La loi applicable au site MadLoto ainsi qu'au présent Règlement est la loi française.

19.2. Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement sera soumis aux tribunaux compétents.